



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2007

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, mardi le 10 avril 2007, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Carine Lachapelle, et MM les conseillers, Normand Girouard, Normand Gravel, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse et présidente de l'assemblée.

M. le conseiller Denis Lacasse est absent.

M. Alain Deslauriers, directeur général, Mme Claire Coulombe, greffière, et M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance. Il est 19h30.

101/10-04-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en reportant les items suivants à l'ajournement de la séance :

- C.2 Nomination des membres sur les Comités et Commissions du Conseil*
- D.1 Appel d'offres no 2 pour le concassage de gravier*
- K.1 Travaux à réaliser au C.S.C.V.R*
- K.4 Modification des tarifs applicables au curling.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2007
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 mars 2007

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de mars 2007

C Gestion administrative

1. Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
2. Nomination des membres sur les Comités et Commissions du Conseil - *reporté*

D Contrats et appels d'offres

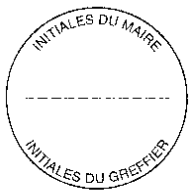
1. Appel d'offres no 2 pour le concassage de gravier - *reporté*
2. Contrat relatif à la fourniture d'essence pour certains véhicules municipaux

E Avis de motion

1. Règlement numéro 105 relatif à la construction des chemins et rues sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge

F Adoption des règlements

G Sécurité publique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2007

H Transport routier

1. Entente permettant à une municipalité d'établir des limites de vitesse différentes de celles prévues au Code de la sécurité routière sur les chemins publics dont l'entretien est sous sa responsabilité
2. Achat d'abat poussière en flocons

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Demande pour projet P.L.A.
2. Fin de la période de probation d'un inspecteur en bâtiment
3. Rencontre réseau de la Fondation Rues Principales

K Loisirs et culture

1. Travaux à réaliser au C.S.C.V.R. - *reporté*
2. Acquisition d'une camionnette
3. Entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation des équipements et services du C.S.C.V.R.
4. Modification des tarifs applicables au curling - *reporté*
5. Fête nationale dans le secteur Sainte-Véronique
6. Club de Ski des Six Cantons – Aide financière 2007-2008
7. Programme de camp de jour été 2007

L Divers

1. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II
2. Bourse d'études du Centre L'Impact
3. Gala DJ – Reconnaissance Jeunesse

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

102/10-04-07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2007

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2007;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2007 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

103/10-04-07

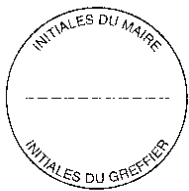
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 27 MARS 2007

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 mars 2007;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 27 mars 2007 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2007

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Utilisation du camionnage en vrac;
- Assemblée publique de consultation relative aux règlements d'urbanisme de la Ville qui aura lieu le 11 avril 2007 à 19h00 au C.S.C.V.R.;
- Accumulation d'eau à certains endroits;
- Internet haute vitesse dans les secteurs actuellement non desservis;
- Travaux sur le chemin du Lac-Jaune;
- Règlement numéro 105 relatif à la construction des chemins et rues sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;
- Entente permettant à une municipalité d'établir des limites de vitesse différentes de celles prévues au Code de la sécurité routière sur les chemins publics dont l'entretien est sous sa responsabilité;
- Acquisition d'une camionnette;
- Flotte de véhicules de la Ville.

GESTION FINANCIÈRE

104/10-04-07

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE MARS 2007

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de mars 2007 pour la Ville de Rivière-Rouge, incluant l'agglomération, se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 513446 à 513698) :	107 163,59 \$
Remises fédérales et provinciales :	61 630,32 \$
Comptes courants (ch. # 70313 à 70469) :	416 941,08 \$
Total :	585 734,99 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

105/10-04-07

PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.1 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

ATTENDU que la Ville a reçu un protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à la Ville de Rivière-Rouge par le ministère des Affaires municipales et des régions d'une aide financière dans le cadres du sous-volet 1.1 du Programme



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2007

d'infrastructures Québec-Municipalités relativement aux travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'approuver le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à la Ville de Rivière-Rouge par le ministère des Affaires municipales et des Régions d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, relativement aux travaux de mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique, tel que transmis et dûment signé par le représentant du M.A.M.R. et par lequel le M.A.M.R. s'engage à verser une aide financière maximale de 976 000,00 \$ s'appliquant à un coût total maximum des travaux reconnus admissibles de 1 952 000,00 \$.

D'autoriser la mairesse à signer le ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

106/10-04-07

CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE D'ESSENCE POUR CERTAINS VÉHICULES MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la fourniture d'environ 20 000 litres d'essence ordinaire de type sans plomb, pour l'approvisionnement des véhicules et de la machinerie diverse de la Ville pour l'année 2007-2008, soit pour la période commençant le 10 avril 2007 jusqu'au 10 avril 2008, à « Station-Service et Dépanneur ABL », au prix total du litre affiché à la pompe.

Que « Station-Service et Dépanneur ABL » s'engage à accorder à la Ville un escompte de deux cents (0,02 \$) du litre d'essence et que cet escompte soit maintenu pendant toute la période du contrat, soit du 10 avril 2007 jusqu'au 10 avril 2008.

Que la fourniture d'essence ordinaire de type sans plomb soit réalisée conformément au contrat de la Ville s'y rapportant et portant l'identification « Contrat pour la fourniture d'essence pour l'année 2007-2008 ».

Que la mairesse et le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2007

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 105 RELATIF À LA CONSTRUCTION DE CHEMINS ET RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 105 relatif à la construction de chemins et rues sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

Ce règlement remplace et refond les règlements relatifs à la construction de chemins et rues des trois anciennes Municipalités regroupées qui constituent la nouvelle Ville de Rivière-Rouge.

Le conseiller André Tremblay demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

TRANSPORT ROUTIER

107/10-04-07

ENTENTE PERMETTANT À UNE MUNICIPALITÉ D'ÉTABLIR DES LIMITES DE VITESSE DIFFÉRENTES DE CELLES PRÉVUES AU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LES CHEMINS PUBLICS DONT L'ENTRETIEN EST SOUS SA RESPONSABILITÉ

CONSIDÉRANT que le ministère des Transport du Québec a transmis à la Ville une entente permettant à une municipalité d'établir des limites de vitesse différentes de celles prévues au Code de la sécurité routière sur les chemins publics dont l'entretien est sous sa responsabilité (no. 88-015);

CONSIDÉRANT que la présente entente a pour objet de soustraire la Ville de l'obligation de soumettre au Ministre, pour approbation, un règlement, une résolution ou une ordonnance pris en application de l'article 627 du Code concernant la vitesse sur ses artères, ses collectrices municipales et sur ses rues locales et de fixer les conditions et modalités préalables à l'établissement d'une limite de vitesse différente de celle prévue au Code sur ses artères et collectrices municipales;

CONSIDÉRANT que la conclusion d'une telle entente entre le Ministre et la Ville favorise un allègement administratif et permet à la Ville de fixer des limites de vitesse sur ses artères, ses collectrices municipales et sur ses rues locales sans avoir à obtenir l'approbation du Ministre mais que l'avis du Ministre est néanmoins requis pour la détermination des limites de vitesse sur ses artères et ses collectrices municipales;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite entente et que le directeur des travaux publics recommande sa signature;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'entente permettant à une municipalité d'établir des limites de vitesse différentes de celles prévues au Code de la sécurité routière sur les chemins publics dont l'entretien est sous sa responsabilité (no. 88-015).

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

108/10-04-07

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2007

ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE EN FLOCONS

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'achat de 22 sacs de 1 000 kg d'abat poussière en flocons (Calso 98)
au coût de 292,50 \$ le sac plus les taxes, plus 1 000,00 \$ de livraison chez Calum, ce
qui revient à 337,95 \$ le sac plus les taxes, livraison incluse.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

109/10-04-07

APPUI AU CENTRE DE TRI

ATTENDU l'importance pour la région de maintenir les activités et les emplois
du Centre de Tri de Rivière-Rouge;

ATTENDU l'importance pour la région de rester maître chez nous quant à la
gestion des matières recyclables et au contrôle des coûts;

ATTENDU les possibilités de subvention en provenance de Recyc-Québec et
d'autres sources pour la mise en place d'un plan de relance et la modernisation des
équipements du Centre de Tri;

ATTENDU que dans une perspective environnementale, les municipalités doivent
servir de modèle auprès de leurs citoyens en évitant d'augmenter le transport routier et
par ce fait la consommation énergétique;

ATTENDU qu'il fut démontré qu'il est possible de maintenir les opérations au
Centre de tri avec un tonnage réduit à environ 3 000 tonnes;

ATTENDU le dépôt par le Comité de relance du Centre de tri d'un projet visant la
formation d'une Coopérative environnementale dans la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU que le projet déposé est d'envergure régionale et se veut rassembleur et
mobilisateur pour la communauté;

ATTENDU que ce projet présente des objectifs de réalisation concrets et réalistes;

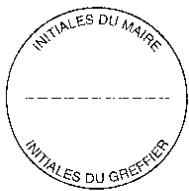
ATTENDU que ce projet permet d'escompter des retombées significatives pour la
MRC d'Antoine-Labelle, tant sur le plan socio-économique qu'environnemental;

ATTENDU que ce projet présente un scénario d'opération viable et qu'il permettrait
d'assurer sa viabilité financière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Qu'après étude du dossier, la Ville de Rivière-Rouge appuie le projet présenté par
le Comité de relance du Centre de tri de Rivière-Rouge visant la formation d'une
coopérative environnementale dans le but de relancer les activités de tri au Centre
de Rivière-Rouge.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2007

Que la Ville de Rivière-Rouge supporte la démarche du Comité de relance du Centre de tri à l'effet de présenter le projet aux autres partenaires municipaux de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

110/10-04-07

DEMANDE POUR PROJET P.L.A.

CONSIDÉRANT que M. Donald Brière a demandé l'appui de la Ville dans ses démarches pour deux projets P.L.A. (petit lac aménagé) sur les lacs de la Bottine et Surprise près du lac Kilby;

CONSIDÉRANT que l'ancienne Municipalité de Sainte-Véronique a déjà appuyé M. Brière dans ses démarches relatives à l'aménagement du lac de la Bottine mais que rien de concret n'a encore été réalisé dans ce projet;

CONSIDÉRANT que le lac Surprise est situé dans une zone identifiée comme « pôle d'activités et de services » dans le plan directeur pour la mise en valeur du réservoir Kiamika et de son territoire environnant, et que la Ville désire protéger ces zones;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'appuyer M. Donald Brière, de la Pourvoirie Briair, dans ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour l'obtention d'un projet P.L.A. (petit lac aménagé) uniquement sur le lac de la Bottine situé au nord du lac Kilby.

ADOPTÉE

111/10-04-07

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que Mme Marie-France Brisson a été embauchée au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement à partir du 24 novembre 2006 aux conditions établies dans la convention collective de travail en vigueur;

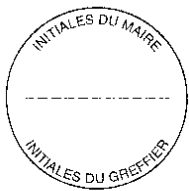
CONSIDÉRANT que la période de probation de Mme Marie-France Brisson est terminée et que celle-ci rencontre les exigences de l'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que l'embauche de Mme Marie-France Brisson à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement régulier à temps complet soit jugée définitive conformément à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

112/10-04-07

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2007

RENCONTRE RÉSEAU DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le chargé de projet « Rues Principales » à assister à la rencontre réseau de la Fondation Rues Principales les 2, 3 et 4 mai 2007 à Nicolet.

De lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

113/10-04-07

ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition d'une camionnette de marque Ford Ranger 2004 chez ED Auto au montant de 14 700,00 \$ plus les taxes pour le service des travaux publics qui devra fournir une autre camionnette au camping municipal.

Que la présente dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et soit remboursée sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

114/10-04-07

ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DU C.S.C.V.R.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer une entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation des équipements et services du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (C.S.C.V.R.) avec la Municipalité de La Minerve, par laquelle cette dernière s'engage à verser à la Ville la somme de 5 500,00 \$ annuellement, pendant les cinq (5) prochaines années, soit du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2011, pour que ses citoyens puissent utiliser les services du C.S.C.V.R. aux mêmes coûts que les citoyens de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

115/10-04-07

FÊTE NATIONALE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner la présentation, par M. Martin Piché, directeur des loisirs et de la culture, d'une demande de subvention pour soutenir l'organisation d'activités soulignant la Fête nationale 2007 dans le secteur Sainte-Véronique.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

116/10-04-07

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2007

CLUB DE SKI DES SIX CANTONS – AIDE FINANCIÈRE 2007-2008

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 2 227,00 \$ (4 000,00 \$ prévu au budget moins le coût des assurances pour leurs activités et leurs biens pour 2007 payé par la Ville) au Club de Ski des Six Cantons pour la réalisation de leurs activités au cours de l'année 2007.

ADOPTÉE

117/10-04-07

PROGRAMME DE CAMP DE JOUR ÉTÉ 2007

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre du Centre de plein-air Marie-Paule relativement au programme de camp de jour pour l'été 2007 au coût de 540,00 \$ par enfant pour l'année 2007 et qu'ainsi les tarifs applicables soient de :

200,00 \$ pour le 1^{er} enfant
160,00 \$ pour le 2^{ième} enfant
100,00 \$ pour le 3^{ième} enfant et suivants.

Qu'un coût à la semaine puisse être facturé aux parents dont les enfants n'utiliseront pas le service toute la saison. Ce tarif sera 67,50 \$ par semaine en 2007, soit 45,00 \$ pour le parent et 22,50 \$ pour la Ville, le tout devant être confirmé dans les mois à venir par l'adoption d'un règlement imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

DIVERS

118/10-04-07

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

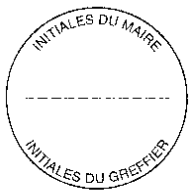
D'entériner la présentation par le directeur général, conjointement avec la Municipalité de Nominique, d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II, relativement à la mise à niveau du chemin Chapleau pour les véhicules hors-route, incluant une participation financière municipale totale de 5 000,00 \$.

ADOPTÉE

119/10-04-07

BOURSE D'ÉTUDES DU CENTRE L'IMPACT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2007

D'accorder une contribution de 500,00 \$ au programme de bourses d'études aux finissants méritants du Centre L'Impact, et ce, conditionnellement à ce que le(s) récipiendaire(s) soi(en)t originaire(s) de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

120/10-04-07

GALA DJ – RECONNAISSANCE JEUNESSE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière de 200,00 \$ à « Gala DJ – Reconnaissance jeunesse » pour la réalisation d'un gala visant à souligner l'esprit d'initiative, d'engagement, de débrouillardise et de leadership des jeunes de 12 à 35 ans de notre région.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Absence de cueillette des matières recyclables dans certains secteurs la semaine dernière;
- Abat poussière;
- Demande de précisions sur le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II sur le chemin Chapleau;
- Ramassage des grosses ordures en dehors des dates de collecte;
- Commentaire sur la très bonne qualité des pistes de ski de fond.

121/10-04-07

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Modifiée par la
résolution
numéro
122/23-04-07

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 23 avril 2007 à 19:30 heures et que l'ordre du jour comprenne, entre autre, les sujets suivants :

1. Nomination des membres sur les Comités et Commissions du Conseil;
2. Appel d'offres no 2 pour le concassage de gravier;
3. Travaux à réaliser au C.S.C.V.R.;
4. Modification des tarifs applicables au curling.

Il est 20h20.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe